



Vienne



N° 555 - Vendredi 2 juin 2023

COORDONNÉES

Siège social :

1 rue François Prat -86000 POITIERS

Accueil :

Tél.: 05.49.61.17.35 Fax: 05.49.61.66.51 Site et E-mail:

Site officiel: http://foot86.fff.fr Email: district@foot86.fff.fr Horaires d'ouverture: Lundi 9h30 – 17h30

Mardi au vendredi : 13h30 - 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 3 et dimanche 4 juin

Finales jeunes:

- Challenge Dansac U13
- Challenge U15
- Challenge U17

Finales féminines :

- Challenge du Poitou à 8
- Challenge du Poitou à 11

Demi-Finales de Coupe :

- Coupe Louis David
- Coupe Jolliet Rousseau
- Challenge Marcel Renaudie

National 3

Régional 1

Plateaux U6 à U9

Mercredi 7 juin

Commission Sportive Litiges et Contentieux

Jeudi 8 juin

Commission de Discipline Commission des Jeunes

SOMMAIRE

| Partenaire | | |
|--------------------------|----|----|
| Action Caritati'foot | | |
| Avis aux clubs | | |
| Avis aux arbitres | р. | 8 |
| PV Commission Sportive | р. | 9 |
| PV Commission des Jeunes | p. | 15 |
| Informations diverses | p. | 17 |

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



FINALES DES COUPES DÉPARTEMENTALES SÉNIORS



13H > CHALLENGE DES RESERVES / CHALLENGE MARCEL RENAUDIE | 16H > COUPE JOLLIET-

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

DE NOMBREUX CLUBS NE SONT PAS ENCORE INSCRITS! LIEN RECU PAR MAIL LE 15/05/23

AU PROGRAMME CE WEEK-END

<u>FINALES JEUNES</u> à CIVAUX FINALES FÉMININES à LUSIGNAN

PLUS D'INFORMATIONS PAGES 4 ET 5

ACTION CARITATI'FOOT: OLYMPIADES

EN PLUS DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS PROPOSÉES, DES OLYMPIADES FESTIVES ET SPORTIVES AURONT LIEU :

LE 24 JUIN 2023 DE 10H à 12H30 AU STADE MICHEL AMAND

PLUS D'INFORMATIONS ET LIEN D'INSCRIPTION PAGE 3



PARTENAIRE



Nos activités dans la Vienne :

- Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- Eclairage de stade
- Eclairage de parkings
- Mise en valeur du patrimoine
- Signalisation tricolore



Tél 05,49.62.92.90 Fax 05.49.62.92.91 ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr

www.ancelinreseaux.fr







Nous intervenons auprès des collectivités, syndicats ou encore aménageurs via les deux entreprises qui nous constituent : Ancelin, dédiée aux infrastructures de **réseaux d'énergie** et Citeos Poitiers, pour la **partie lumières et équipements urbains dynamiques**.

Être un moteur d'innovation

Proche de nos clients, à leur écoute, nous aimons sortir des sentiers battus afin de proposer des solutions innovantes en phase avec leurs besoins et leurs attentes, comme l'aspiration ou les forages dirigés.

Sur les chantiers, nos collaborateurs sont équipés de solution de mobilité. Au-delà du gain de temps pris sur le remplissage de documents administratifs hebdomadaire, ces tablettes permettent des échanges plus rapides et simples avec nos clients et les services supports.



ACTION CARITATI'FOOT



Lien d'inscription : Cliquez ici



AVIS AUX CLUBS

FINALES JEUNES





FINALES DES COUPES DU POITOU FÉMININES





INFORMATIONS LICENCES NOUVELLE SAISON

La date d'ouverture des enregistrements de vos licences pour la prochaine saison 2023/2024, est fixée par la FFF au <u>07 Juin 2023</u>. Ainsi, dès cette date, vous aurez accès via votre espace FOOTCLUBS, et en cliquant sur la saison 2023/2024, à tous vos renouvellements mais aussi les enregistrements des nouvelles demandes et changements de club.

IMPORTANT: pour l'enregistrement des renouvellements :

La LFNA a fait choix de l'obligation totale de la dématérialisation pour tous vos renouvellements.

Ainsi, les quelques clubs (10% environ) qui ont toujours enregistré leurs renouvellements via l'imprimé de demande de licence, devront passer par cette méthode dématérialisée, plus rapide et écologique.

Dernier rappel pour vos licenciés actuels qui n'ont pas payé leur cotisation 2022/2023 :

Les clubs doivent adresser la relance auprès de leurs licenciés avant le 31 Mai 2023, cette date approchant à grand pas.

De plus, dans cette période de transition entre les deux saisons et <u>dès maintenant</u>, vous avez le loisir de pouvoir réactualiser les photos de vos licenciés qui ne seront plus considérées valides pour la saison 2023/2024, ceci permettant de gagner du temps sur vos prochains enregistrements.

La procédure est la suivante :

- Connexion à FOOTCLUBS
- Menu LICENCES / LISTE
- Clic <u>sur l'identité</u> (NOM et Prénom) du licencié dont le cadre photo est entouré en rouge (photo à réactualiser)
- A droite, clic sur <u>nouvelle photo</u> en dessous la photo actuelle notée INVALIDE
- Clic sur PARCOURIR et insérer une nouvelle photo récente au format autorisé (JPEG...)

CHANGEMENT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE

La messagerie officielle Zimbra va très prochainement être remplacée par une messagerie Gmail! La migration de votre messagerie a pour premier but de solutionner les différents problèmes que vous rencontrez régulièrement ainsi que de mettre à votre disposition d'autres outils.

Les avantages :

- Pas de blocage de compte suite à de faux positifs
- Possibilité de réinitialiser vous-même votre mot de passe
- Pas de mails non-remis
- Plus d'espace de stockage :
- Google Workspace

La migration sur Gmail est prévue le lundi 19 juin 2023.

Pour procéder à la migration, votre messagerie sera inaccessible le jour J. Pas d'inquiétude, les mails reçus durant cette journée vous seront bien remis sur Gmail et vous serez toujours adressable via votre ancienne adresse mail.

Malheureusement, vos contacts de Zimbra ne pourront pas être transférés vers Gmail automatiquement.



FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation. Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

CDOS: FORMATION SPORT SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Les objectifs de cette formation sont :

- Assurer un accueil de qualité des personnes souhaitant pratiquer un sport sur prescription médicale
- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique adaptée
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques générales des principales pathologies chroniques.



Cette formation est accessible aux personnes titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme d'éducateur du ministère des sports et ayant suivi une formation PSC1.

Pour plus d'informations et pour s'inscrire, cliquez ici.

CDOS: SOIRÉE THÉMATIQUE

Le CDOS organise une soirée à destination des éducateurs sportifs sur le thème : Comment mieux appréhender son environnement lors d'une compétition sportive ?

Cette dernière aura lieu le :

Mardi 27 juin 2023 de 18h30 à 20h30 à la Maison des Sports de la Vienne

Lors de cette soirée, vous pourrez échanger avec Mme PAUMIER Hélène, consultante en intelligence collective, afin d'apprendre à mieux gérer son environnement lors d'une compétition sportive. Elle partagera ses astuces, méthodes et vous donnera des outils concrets pour apprivoiser un nouveau contexte lors de vos déplacements.

Au programme :

- Visualiser l'espace, ses lignes principales, les distances et les volumes, les matières, les odeurs, les informations sonores qui le constituent.
- Appréhender son environnement global pour mieux l'apprivoiser et y évoluer grâce à des écritures collectives autour des cinq sens.

L'objectif étant d'optimiser la performance de vos sportifs en leur donnant les clés ce qui leur permettra de s'approprier rapidement un nouveau lieu de compétition.

Pour s'inscrire, cliquez ici



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, <u>à compter du dimanche midi</u>, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres <u>d'adresser des mails au District</u> (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Lancement de l'outil « ressenti » des arbitres

Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc.) ?
- Avez-vous craint pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc.) ?

Le cas échéant il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraineur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 31 mai 2023 Procès-verbal n° 40

Présidente Mme Maryse MOREAU

Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Jean-Louis OLIVIER et François

PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 39 sans modification

ARRÊTES MUNICIPAUX

Beaumont St Cyr (Annexe Bremaud 2 du 27/04 au 25/06/23)

Dangé St Romain (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 30/06/23)

Mauprévoir (à compter du 01/04/23) **Lencloître** (du 20/04/23 au 01/09/23)

Mirebeau (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe

jusqu'à la fin de la saison.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans <u>une des équipes du</u> club.
- cette liste est constituée <u>avant</u> les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86 Leignes sur Fontaine Poitiers Gibauderie
Avanton Les Trois Moutiers Poitiers Portugais
Biard Loudun Queaux Moussac

Boivre Mignaloux Beauvoir Rouillé

Brion St Secondin Moncontour Sommières St Romain
Buxerolles Montmorillon St Christophe
Château Larcher Naintré St Rémy sur Creuse
Cissé Nalliers St Saviol

CisséNalliersSt SaviolCivauxNeuvilleStade PoitevinCroutelleNord VienneThuré BesseEspoirNouaillé MaupertuisValdivienne

Fontaine le Comte Oyré Dangé Valence en Poitou – Couhé GJ Foot Sud 86 Ozon Valence en Poitou OC

GJ Montasèvres Poitiers 3 cités Verrières

Ingrandes Poitiers Asac Vicq sur Gartempe
Lavoux – Liniers Poitiers Beaulieu FC Vouneuil Béruges
Vouzailles



ACCESSIONS et RÉTROGRADATIONS

Rappel des Décisions de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011 à Quinçay.

Si l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, d'un nombre d'équipes différent du nombre de poule ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes : Pour l'accession de Départemental 2 à 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2ème) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement, en tenant compte, en cas d'égalité, du goal-average obtenu par ce nouveau classement.

Pour le maintien ou la rétrogradation : du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement au-dessus.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899479 : Chasseneuil St Georges (1) - Smarves Iteuil (1) du 28/05/23

Transmission tardive de la FMI

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24903024 : Fleuré (1) – Sèvres Anxaumont (1) en poule B du 28/05/23. Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Sèvres Anxaumont (1) d'un joueur (licence n° 1102441993) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Sèvres Anxaumont, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 07 juin 2023**, terme réduit en raison de la fin du championnat.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900273 : St Savin St Germain (2) - La Pallu (1) en poule B du 28/05/23

Courriel du club de St Savin St Germain (28/05/23 à 19h31) signalant un problème pour accéder à l'application FMI et envoyant le rapport FMI et la copie de la feuille de match. Original de la feuille de match papier non reçu à ce jour.

Match n° 24900421 : ACG Foot Sud 86 (2) – St Maurice Gençay (1) en poule C du 28/05/23 Feuille de match informatisée ou papier non recue à ce jour.



DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900638 : Moncontour (1) - Ingrandes (2) en poule A du 28/05/23

Courriels du club de Moncontour (30/05/23 à 10h25 et 20h05) signalant la blessure du joueur Steven SAINREAU licence n° 2543861404 (tibia droit) et la participation de tous les remplaçants. Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24901039 : Smarves Iteuil (2) - Latillé (1) en poule D du 28/05/23

Courriel du club de Latillé (27/05/23 à 12h36) signalant le forfait de son équipe. 3ème forfait de l'équipe de Latillé (1) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de Latillé.

Remarque : s'agissant du 3ème forfait, l'équipe de Latillé (1) est déclarée forfait général.

Match n° 24901168 : Brion St Secondin (2) - Poitiers Portugais (1) en poule E du 28/05/23

Courriel du club de Brion St Secondin (29/05/23 à 10h52) signalant une erreur dans la saisie du résultat, à savoir : 1 à 9 en faveur de Poitiers Portugais.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 24901298: Monts sur Guesnes (1) - Nord Vienne (3) en poule A du 28/05/23.

Courriel du club de Nord Vienne (27/05/23 à 18h27) signalant le forfait de son équipe. 3ème forfait de l'équipe de Nord Vienne (3) (sans déplacement) Amende de 33€ au club de Nord Vienne.

Match n° 24901302 : Beuxes (1) - Moncontour (2) en poule A du 28/05/23.

Courriel du club de Moncontour (26/05/23 à 22h18) signalant le forfait de son équipe.

4ème forfait de l'équipe de Moncontour (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Moncontour.

Match n° 24901303 : St Christophe (2) - St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 28/05/23.

Courriel du club de St Christophe (29/05/23 à 11h06) signalant un problème de tablette et envoyant la copie de la feuille de match.

Original de la feuille de match papier non reçu à ce jour.

Match n° 24901434 : Ingrandes (3) - Thuré Besse (3) en poule B du 28/05/23.

Courriel du club de Thuré Besse (26/05/23 à 19h39) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Thuré Besse (3) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Thuré Besse.

Match n° 24901695 : Avanton (2) - Dissay (2) en poule D du 28/05/23.

Courriel du club d'Avanton (27/05/23 à 17h32) signalant le forfait de son équipe.

3ème forfait de l'équipe d'Avanton (2) (sans déplacement de Dissay (2))

Amende de 33€ au club d'Avanton.

Match n° 24901697: Quinçay (2) - Bonneuil Matours (2) en poule D du 28/05/23.

Courriel du club de Bonneuil Matours (27/05/23 à 18h25) signalant le forfait de son équipe.

5^{ème} forfait de l'équipe de Bonneuil Matours (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Bonneuil Matours.

Remarque : s'agissant du 5ème forfait, l'équipe de Bonneuil Matours (2) est déclarée forfait général.

Match n° 24901698 : Poitiers Asac (2) - Colombiers (2) en poule D du 28/05/23.

Courriel du club de Colombiers (27/05/23 à 10h37) signalant le forfait de son équipe.

2ème forfait de l'équipe de Colombiers (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Colombiers.



Match n° 24901699 : Vouzailles (1) - Chasseneuil St Georges/La Pallu (3) en poule D du 28/05/23.

Courriel du club de Chasseneuil St Georges (27/05/23 à 11h27) signalant le forfait de son équipe. 4ème forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (3) (sans déplacement) Amende de 33€ au club de Chasseneuil St Georges.

Match n° 24901826 : Savigny l'Evescault (1) - Jardres (2) en poule E du 28/05/23.

Courriel du club de Jardres (27/05/23 à 20h43) signalant le forfait de son équipe. 5ème forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement) Amende de 33€ au club de Jardres.

Remarque : s'agissant du 5ème forfait, l'équipe de Jardres (2) est déclarée forfait général.

Match n° 24901827 : Nouaillé (4) - Vernon (1) en poule E du 28/05/23.

Courriel du club de Nouaillé (27/05/23 à 18h19) signalant le forfait de son équipe. 2ème forfait de l'équipe de Nouaillé (4) (sans déplacement de Vernon (1)) Amende de 33€ au club de Nouaillé.

Match n° 24901828: Croutelle (2) - Lavoux Liniers (2) en poule E du 28/05/23.

Courriel du club de Lavoux Liniers (27/05/23 à 17h57) signalant le forfait de son équipe. 4ème forfait de l'équipe de Lavoux Liniers (2) (sans déplacement) Amende de 33€ au club de Lavoux Liniers.

Match n° 24901829: Vouneuil Béruges (3) - St Benoît (3) en poule E du 28/05/23.

Courriel du club de Vouneuil Béruges (25/05/23 à 22h24) signalant le forfait de son équipe. 3ème forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (3) (sans déplacement de St Benoît (3)) Amende de 33€ au club de Vouneuil Béruges.

Match n° 24901830 : Poitiers Beaulieu FC (1) - Sèvres Anxaumont (3) en poule E du 28/05/23.

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour.

La Commission demande à recevoir avant le mercredi 07 juin 2023

- aux deux clubs

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot numéro de licence nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre, des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

Match n° 24910632 : Sanxay (1) - Rouillé (3) en poule G du 28/05/23.

Courriel du club de Sanxay (29/05/23 à 11h35) signalant un dysfonctionnement de l'application FMI et envoyant la copie de la feuille de match.

Original de la feuille de match papier non reçu à ce jour.

Match n° 24910634 : Boivre (3) - Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule G du 28/05/23.

Courriel du club de Boivre (27/05/23 à 11h37) signalant le forfait de son équipe. 3ème forfait de l'équipe de Boivre (3) (sans déplacement de Payroux Charroux Mauprévoir (2)) Amende de 33€ au club de Boivre.



CHAMPIONNAT FÉMININ

Accessions et rétrogradations

à la fin de la saison 2022-2023 avec 2 descentes de R2

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

| Départemental 1 | Accession en R2 : 1 | Stade Poitevin (1) | | | | | | | |
|-----------------|---|---|--|--|--|--|--|--|--|
| 1 poule de 10 | Rétrogradations en Départemental 2 : 2 | Dissay (1) et La Chapelle Bâton (1) | | | | | | | |
| Départemental 2 | Accession en Départemental 1 : 1 | FC Gatinaises (1) | | | | | | | |
| 1 poule de 10 | Rétrogradation en Départemental 3 : 2 | ASM / Loudun (1) et Availles en Châtellerault (1) | | | | | | | |
| Départemental 3 | Accessions en Départemental 2 : 1 | Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) | | | | | | | |

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24948385 : FC Gatinaises (1) - Lusignan (1) du 28/05/23.

Courriel du club de Lusignan (22/05/23 à 17h44) signalant le forfait de son équipe. 1er forfait de l'équipe de Lusignan (1) (sans déplacement) Amende de 33€ au club de Lusignan.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25597988: Thouars Foot 79 (1) - Boutonnais FC (1) en poule B du 28/05/23.

Courriel du club de Boutonnais FC (26/05/23 à 13h05) signalant le forfait de son équipe. 2ème forfait de l'équipe de Boutonnais FC (1) (sans déplacement) Amende de 33€ au club de Boutonnais FC.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25599121 : Montmorillon (1) – Loudun / Nord Vienne / Sammarçolles (1) en poule B du 27/05/23

Courriel du club de Loudun (24/05/23 à 21h16) signalant le forfait de son équipe. 1er forfait de l'équipe de Loudun / Nord Vienne / Sammarçolles (1) (sans déplacement) Amende de 11€ au club de Loudun.

Match n° 25801966: Niort St Florent (2) – La Chapelle Bâton (1) en poule G du 27/05/23

Courriel du club de La Chapelle Bâton (22/05/23 à 20h13) signalant le forfait de son équipe. 1er forfait de l'équipe de La Chapelle Bâton (1) (sans déplacement) Amende de 11€ au club de La Chapelle Bâton.



COUPE du POITOU

Match n° 25822016 : Moncoutant (1) - Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) du 21/05/23

Courriel de réserve du club d'Echiré St Gelais (23/5/23 à 16h10)

La Commission prend note de la décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage (PV n° 3 du jeudi 25 mai 2023) qui déclare la réserve irrecevable en la forme et enregistre le résultat acquis sur le terrain.

L'équipe de Moncoutant (1) est qualifiée pour la finale.

Dossier classé.

| COUPE DU POITOU à 11 : FINALE le 03/06/23 à Lusignan à 17h30 | | | | | | | |
|--|----------------|-------|--------------------|-----|--|--|--|
| 21 | MONCOUTANT (1) | D 3 A | STADE POITEVIN (1) | D 1 | | | |

DIVERS

Courriels des clubs de Cissé, Moncontour, St Maurice Gençay :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de La Pallu, St Léger de Montbrillais, Vouzailles :

Pris note

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontres du 28/03/23

Match n° 24899479 : Chasseneuil St Georges (1) - Smarves Iteuil (1) en Départemental 1

le 30/05/23 à 09h58

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : le mercredi 07 juin 2023 à 14h, sur convocation. La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 1^{er} juin 2023 Procès-verbal n°27

Président

M. Philippe BARRITAULT

Présents

Mmes Sylvie TESSEREAU, Chantal PINTAULT et Sandrine VERMOND

MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°26 est adopté sans modification

DATE A RETENIR

- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)

CHAMPIONNAT U18-U19

Le District de football de la Charente Maritime, gestionnaire du championnat interdistrict U18-U19, projette de reconduire cette compétition pour la saison 2023-2024.

Ainsi et d'ores et déjà, il est lancé l'ouverture des candidatures.

Les clubs intéressés doivent en informer le District (<u>district@foot86.fff.fr</u>) avant le **10 juin 2023** en vue de constituer le calendrier prévisionnel 2023-2024.

FINALE CHALLENGE U17/U18

Finale le samedi 3 juin 2023 à Civaux à 17h30

| 1 | MIGNE AUXANCES 1 | D1 | | POITIERS 3 CITES 1 | D1 | |
|---|------------------|----|--|--------------------|----|--|
|---|------------------|----|--|--------------------|----|--|

Un dossier d'organisation a été transmis aux clubs.

Migné Auxances, club recevant, doit prévoir la tablette pour la FMI.

Les deux équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence.

Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements.

CHALLENGE U15

Finale le samedi 3 juin 2023 à Civaux à 15h30

| 1 | CHATELLERAULT SO 1 | D1EL | MIGNE AUXANCES 1 | D1EL |
|---|--------------------|------|------------------|------|
|---|--------------------|------|------------------|------|

Un dossier d'organisation a été transmis aux clubs.

Châtellerault SO, club recevant, doit prévoir la tablette pour la FMI.

Les deux équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence.

Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements.



U15 à 8

Forfait

Match n° 25669804 : Vivonne (2) - Brion St Secondin (2) du 27/05/23

3ème forfait de Vivonne (2) (sans déplacement de Brion St Secondin (2)) Amende de 11€ au club de Vivonne

Ameride de Tre ad cido de v

Dossier classé

U13

Forfait

<u>Match n°</u> <u>25560035</u> : Vouneuil Béruges (1) – Gj 3 Vallées 86 (1) en Départemental 2 poule A du 27/05/23

1er forfait de Gj 3 Vallées 86 (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au Gj 3 Vallées 86

Dossier classé

CHALLENGE DANSAC

Finale le samedi 3 juin 2023 à Civaux à 9h00

| Poule | | | |
|-------|------------------------|---------|--------------------------|
| Α | NOM | Poule B | NOM |
| Α | GJ DISSAY BEAUMONT 2 | E | POITIERS ASAC 2 |
| В | MONTMORILLON LEIGNES 2 | F | SO CHATELLERAULT 2 |
| С | BUXEROLLES 2 | G | GJ ESPOIR SUD POITIERS 2 |
| D | NAINTRE 1 | Н | CISSE 1 |

Un dossier d'organisation a été transmis aux clubs.

La feuille de licences est à transmettre au District pour le mercredi 31 mai 2023.

Les deux équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence.

Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements.

U11

Rencontres du 29/04/23 :

Poule K- Plateau 1 :

Poitiers ASAC ayant perdu la feuille de licences du plateau.

Les clubs de Biard et Vouneuil Béruges ont transmis leur liste de joueurs ayant participé au plateau U11 à Buxerolles.

Feuille de plateau complétée par la commission.

Dossier classé

Prochaine réunion : sur convocation Le Président, Philippe BARRITAULT



INFORMATIONS DIVERSES

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2022 - 2023 Championnat Masculin

| Vient de | Régional 3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | | 6 | 7 | 8 |
|---------------------------------|----------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---------------------------------|-----|-----|-----|
| Départemental 1 | monte en Régional 3 | - 2 | - 2 | - 2 | - 2 | - 2 | - 2 | Départemental 1 | - 2 | - 2 | - 2 |
| (1x12) | vient de Régional 3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | (1x14) | 6 | 7 | 8 |
| 12 équipes | descend en Départemental 2 | - 2 | - 2 | - 2 | - 3 | - 4 | - 5 | 14 équipes | - 4 | - 5 | - 6 |
| | vient de Départemental 2 | 4 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | | 2 | 2 | 2 |
| Départemental 2 | monte en Départemental 1 | -4 | -3 | - 2 | - 2 | - 2 | - 2 | Départemental 2 | - 2 | - 2 | - 2 |
| (2 x12) | vient de Départemental 1 | 2 | 2 | 2 | 3 | 4 | 5 | (2 x12) | 4 | 5 | 6 |
| 24 équipes | descend en Départemental 3 | -4 | -4 | -4 | -4 | -5 | -6 | 24 équipes | -5 | -6 | -7 |
| | vient de Départemental 3 | 6 | 5 | 4 | 3 | 3 | 3 | | 3 | 3 | 3 |
| Départemental 3 | monte en Départemental 2 | - 6 | - 5 | - 4 | - 3 | - 3 | - 3 | Départemental 3 | - 3 | - 3 | - 3 |
| (3 x 12) 36 équipes | vient de Départemental 2 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 6 | (3 x 12) 36 équipes | 5 | 6 | 7 |
| Pour | descend en Départemental 4 | - 6 | - 6 | - 6 | - 6 | - 6 | - 6 | Pour | - 6 | - 6 | - 6 |
| (4 x10) 40 équipes en 23/24 | vient de Départemental 4 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | (4 x10) 40 équipes en 23/24 | 8 | 7 | 6 |
| Départemental 4 | monte en Départemental 3 | -12 | -11 | -10 | -9 | -8 | -7 | Départemental 4 | -8 | -7 | -6 |
| (5 x12) 60 équipes | vient de Départemental 3 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | (5 x12) 60 équipes | 6 | 6 | 6 |
| Pour | descend en Départemental 5 | -10 | -10 | -10 | -10 | -10 | -11 | Pour | -10 | -11 | -12 |
| (6 x10) 60 équipes en 23/24 | vient de Départemental 5 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 12 | (6 x10) 60 équipes en 23/24 | 12 | 12 | 12 |
| Départemental 5 | monte en Départemental 4 | -16 | -15 | -14 | -13 | -12 | -12 | Départemental 5 | -12 | -12 | -12 |
| (X x 12) | vient de Départemental 4 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 11 | (X x 12) | 10 | 11 | 12 |



Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2022 – 2023 Championnat Féminin

| Vient de Régional 2 | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---------------------|----------------------------|----|----|----|----|----|----|
| | Monte en Régional 2 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 |
| Départemental 1 | Vient de Régional 2 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| (1x10) | Descend en Départemental 2 | -1 | -1 | -2 | -3 | -4 | -5 |
| | Vient de Départemental 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Monte en Départemental 1 | -2 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 |
| Départemental 2 | Vient de Départemental 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| (1x10) | Descend en Départemental 3 | -1 | -1 | -2 | -3 | -4 | -5 |
| | Vient de Départemental 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

U17/U18 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2022 - 2023

| Départemental 1 | Monte en Régional U18 R2 | -1 | Départemental 1 | |
|----------------------------|----------------------------|----|-----------------------------|--|
| (1 X 10) | Descend en Départemental 2 | -2 | (1 X 10) | |
| 10 équipes | Vient de Départemental 2 | 3 | 10 équipes | |
| Départemental 2 | Monte en Départemental 1 | -3 | Départemental 2 | |
| (1X7 + 2X 8) 23 équipes | Vient de Départemental 1 | 2 | (1 X 8 + 2 X 7) 22 équipes | |



U15 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2022 - 2023

| 24 | Monte en Régional U16 R2 | -1 | Départemental 1 |
|--|--|----|--------------------------------|
| Départemental 1 Elite (1X10) 10 équipes | Vient de Départemental 1 | 2 | (1X10) |
| To equipes | Descend en Départemental 2 | -1 | 10 équipes |
| Départemental 1 (1 X 10) 10 équipes | Monte en Départemental 1 | -2 | Départemental 2 (2X8 + 2X9) |
| Départemental 2 (2 x 8 + 1x 9) 25 équipes | + 1x 9) Vient de Départemental 1 Elite | | 34 équipes |

U13 - Accessions et rétrogradations à la fin de saison 2022 – 2023

| Départemental 1 | Monte en Régional* | -1 | -2 | -3 | -4 | -5 | Départemental 1 |
|-------------------------------|-------------------------------|----|----|----|----|----|-----------------------|
| (1x10) | Descend en Départemental 2 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 | (1X10) |
| 10 équipes | Vient de Départemental 2 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 10 équipes |
| | Monte en Départemental 1 | -2 | -3 | -4 | -5 | -6 | |
| Départemental 2 | Vient de Départemental 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | Départemental 2 |
| (2X10) 20 équipes | Descend en Départemental 3 | -6 | -5 | -4 | -3 | -2 | (2X10) 20 équipes |
| | Vient de Départemental 3 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | |
| Départemental 3 | Vient de Départemental 2 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | Départemental 3 |
| (2 X 7 + 5 X 8) 54 équipes | Monte en Départemental 2 | -7 | -7 | -7 | -7 | -7 | (X x 10) X équipes |

^{*} Accession en Régional sur la base d'un dossier de candidature déposé à la LFNA et retenu par cette dernière.